

Dissolutions : la méthode Macron

Article rédigé par *Liberté politique*, le 23 juin 2023

En faisant dissoudre le groupement Les Soulèvements de la Terre par son ministre de l'Intérieur, Emmanuel Macron a procédé à sa 33^{ème} dissolution d'organisation. Une tendance inquiétante pour la liberté d'association.

Que l'on apprécie ou non le combat du groupement *Les Soulèvements de la Terre*, la dissolution d'une organisation associative doit toujours être envisagée avec gravité. La dissolution de cette organisation a été faite au nom du « recours à la violence ». Une violence difficilement traçable et identifiable, supposée avoir été incitée par le groupement associatif.

Quand l'Etat s'en prend au droit d'exister des associations ou des collectifs, il menace un contre-pouvoir essentiel à la vie de la cité. Dans le cas des *Soulèvements de la Terre*, le gouvernement confirme qu'il ne reculera pas, même devant une structure largement soutenue par la gauche. Cela veut aussi dire que le pouvoir politique en place ne se gênera pas demain pour appliquer pareille mesure à d'autres types d'associations.

Une mesure devenue ordinaire

Depuis son arrivée au pouvoir, Emmanuel Macron tient une moyenne de près d'une dissolution tous les deux mois. Habituellement, ces interdictions qui frappent les associations touchent les sphères de droite. Ainsi, en 2019 l'organisation Bastion Social, structure nationaliste qui venait en aide aux européens les plus démunis, avait été dissoute sans même avoir fait l'objet d'un scandale particulier. En 2021, c'est le groupe « Génération Identitaire » qui faisait les frais d'une telle dissolution sans que des griefs vraiment sérieux soient mis en avant. D'autres structures plus « marginales » avaient fait les frais de cette politique alors même que leur caractère groupusculaire semblait préserver l'Etat d'une très hypothétique menace. A côté de ces structures, des associations considérées par le pouvoir politique comme islamistes avaient été dissoutes comme le Collectif Contre l'Islamophobie en France.

En cinq ans, François Hollande avait dissous dix associations et son prédécesseur Nicolas Sarkozy seulement deux.

Souvent inutile, parfois dangereux

En matière de gestion de l'ordre public, supprimer une structure suspectée d'être dangereuse revient à risquer de pousser ses membres à des actions clandestines par nature moins aisément contrôlables.

En procédant à des dissolutions, le pouvoir politique montre son incapacité à admettre la diversité des opinions et des sensibilités dans le pays. Dans le cas d'Emmanuel Macron, cela illustre l'arnaque que constitue le progressisme en matière de liberté. En plus de l'aspect vexatoire très propre au personnage, il convient de ne pas négliger l'obsession du président pour la communication. En effet, dissoudre des organisations donne le sentiment que le gouvernement agit pour la sécurité des Français. L'actualité récente nous montre que l'insécurité se trouve aussi et surtout ailleurs.

Le règne de l'arbitraire

Le cas particulier des *Soulèvement de la Terre* risque de poser problème. Cette organisation regroupait une centaine d'associations comme ATTAC, Extinction Rebellion ou encore la Confédération paysanne. Ces structures continueront d'exister et poursuivront leurs actions communes en vue d'une « convergence des luttes ». Le soutien massif des partis de gauche à cette association témoigne d'un esprit de corps de ce côté de l'échiquier qui n'existe pas à droite. La défense de la liberté d'association par la gauche n'en demeure pas moins une arnaque, celle-ci n'étant pas une question de principe mais d'opportunité. Jamais la gauche ne s'est émue de la dissolution d'une association classée à droite.

Plus généralement, ce type de dissolution est très inquiétante, elle montre la toute-puissance d'un Etat qui pourra demain s'attaquer aux écoles hors contrat ou à n'importe quelle structure qui n'entre pas dans les « cordes républicaines ».

Olivier Frèrejacques

Délégué général de Liberté Politique

23/06/2023 01:00